

**AVIS ET COMMUNICATIONS
DE LA**

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

**AVIS AUX IMPORTATEURS
DE TISSUS FINIS EN FILAMENTS DE POLYESTERS ORIGINAIRES DE CHINE**

Conformément à l'avis de la Commission du 15/09/2010 (2010/ C 248 /06) paru au JOUE C 248, la procédure antidumping concernant les importations de tissus finis en filaments de polyester originaires de Chine est close.

Le règlement (CE) n°1487/2005 modifié est abrogé à compter du 17 septembre 2010.